RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260420-2026_42-DE
Reçu le 30/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	12
• votants	15
• absents	3
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N° 2026-42

Séance du 20 avril 2026 — à 18 heures 00

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 10 avril 2026

Objet

Subvention DETR concernant la rénovation des appartements situés rue du Pal.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Melha MAMMERI, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Jérôme COUTURE, Marc DECOUDIN, Didier GUYOT.

Représentés :

Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX
Lionel CURT a donné pouvoir Pauline ROBEDAT
Dominique FLERON a donné pouvoir à Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme PREVOT Catherine

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit adopter et arrêter les modalités de financement dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR, relative à la rénovation des deux appartements situés rue du Pal.

Il rappelle que le montant maximal de la subvention est plafonné à 30 000 € par logement, soit un montant total de 60 000 €, conformément au plan de financement présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé pour le dossier de demande de subvention DETR relatif aux appartements situés rue du Pal ;

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document afférent.

AR Prefecture

046-214600017-20260420-2026_42-DE
Reçu le 30/04/2026

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .
Publié ou notifié le .

Fait à Albas , le 30 avril 2026

Le Maire

